



HAL
open science

Nouvelles polarités urbaines, nouvelles attractivités de la périphérie algéroise

Nora Semmoud

► **To cite this version:**

Nora Semmoud. Nouvelles polarités urbaines, nouvelles attractivités de la périphérie algéroise. CHIGNIER-RIBOULON (Franck), SEMMOUD (Nora). Nouvelles attractivités des territoires et engagement des acteurs, Presses Universitaires Blaise Pascal, CERAMAC, pp.252, 2007. halshs-00735639

HAL Id: halshs-00735639

<https://shs.hal.science/halshs-00735639>

Submitted on 26 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nora Semmoud

Professeur en géographie et aménagement

Université François Rabelais de Tours

EMAM (Equipe Mondes Arabes et Méditerranéens) UMR 6173 CITERES

nora.semmoud@gmail.fr

Tél. : 06 75 74 97 80

SEMMOUD (Nora), déc. 2007, « Nouvelles polarités urbaines, nouvelles attractivités de la périphérie algéroise », in CHIGNIER-RIBOULON (Franck), SEMMOUD (Nora), (dir.), *Nouvelles attractivités des territoires et engagement des acteurs*, Presses Universitaires Blaise Pascal, CERAMAC, N°24, déc. 2007, pp. 199-215.

Nouvelles polarités urbaines, nouvelles attractivités de la périphérie algéroise.

Résumé

Le développement de l'habitat informel dans la périphérie algéroise et la pratique d'intégrer une activité économique au sein de l'immeuble familial ont permis l'émergence de nouvelles polarités urbaines dont l'offre de biens et de services s'avère large et répartie sur l'ensemble de l'agglomération. Cette dynamique accroche ces territoires marginalisés à l'économie de l'agglomération et concourt à leur valorisation. Le tissu économique informel ainsi créé a offert des emplois qui ont permis aux ménages de sortir de la précarité et d'offrir aux enfants des débouchés. Cependant, si le secteur informel fait par lui même l'expérience d'une modernisation laborieuse pour s'adapter aux besoins du marché, il n'en présente pas moins des archaïsmes quant à son organisation, à la qualité et au respect des normes en vigueur. Les paradoxes de ce secteur laissent entièrement ouverte la question de ses potentialités en matière de logique entrepreneuriale et d'innovation sociale.

Abstract

The development of the illegal habitat in the Algiers's periphery and the practice to integrate an economic activity within the domestic building permitted the emergence of new urban polarities who offer goods and services in all the agglomeration. This dynamic integrates these territories marginalized to the economy of the agglomeration and contributes to their valorization. This casual economy offered the employments that allowed the households to come out of the precariousness and to offer at the children of the outlets. However, if the casual sector made by him even the experience of a laborious modernization to adapt to the needs of the market, it presents some archaisms in its organization, in the quality and in the respect of the norms. The paradoxes of this sector ask the question of its potentialities to create a logic of enterprise and the social innovation.

I. Stratégies de mobilité sociale et polarités urbaines

1. l'habitat individuel informel : une condition favorable à la création d'activités

Le développement de l'habitat informel¹ et la pratique quasi généralisée d'intégrer une activité économique au sein de l'immeuble familial sont le fruit des stratégies des ménages pour assurer leur survie économique et leur mobilité sociale. Ils n'avaient souvent que cette voie pour, à la fois, se loger décemment et sortir définitivement d'une situation sociale instable. Il faut souligner, au préalable, que la dynamique des villes du Maghreb depuis plusieurs années se joue essentiellement dans les périphéries urbaines et, en grande partie, sous la forme d'une urbanisation informelle. Aborder l'urbanisation informelle à Alger

¹ La question de l'illégalité de l'habitat est devenue une notion à géométrie variable, avec notamment des frontières floues entre ce qui relève du légal et de l'illégal, comme l'illustre le cas algérois où, par exemple, les constructeurs peuvent faire prévaloir une attestation communale, sans permis de lotir, ni permis de construire. Les délégations communales, structures nommées par l'Etat après la dissolution du FIS, ont été souvent à l'initiative de ces pratiques para officielles.

suppose inévitablement de tenir compte des difficultés de nombreux citoyens à se loger convenablement et des incidences sur leurs stratégies. Le déficit est estimé officiellement à 1,2 millions logements², mais cette situation doit être nuancée, car comme le souligne à juste titre André Prenant (2002) parler d'une « crise du logement » à Alger relèverait d'un « consensus » général qui masque la réalité. Cet auteur s'appuie sur le dernier recensement³ pour montrer que la distorsion entre le nombre des ménages et les locaux d'habitation a considérablement diminué, que le TOP⁴ a baissé et surtout qu'il existe aujourd'hui un important parc de logements vacants⁵. Par conséquent, la question du logement relève moins d'un décalage entre l'offre et la demande que des difficultés rencontrées par les catégories sociales défavorisées à faire valoir leur droit au logement. La mise en œuvre de programmes de logements sociaux⁶ (locatifs ou d'accession sociale) contribue sans doute à baisser la tension, mais il semble que des pratiques de détournement continuent à peser dans l'exclusion de ménages qui en ont le plus besoin.

L'exode vers les villes pendant les années noires de la guerre civile⁷ a particulièrement développé l'urbanisation informelle dans les périphéries des villes. La localisation des ménages dans la ville correspond à un compromis plus ou moins satisfaisant entre les contraintes du marché foncier et l'image que reflète le quartier. L'habitat informel étant le fait de catégories diverses, les différenciations entre l'habitat des quartiers du sud-ouest d'Alger et ceux du sud-est renvoient à des stratégies d'appropriation de groupes sociaux distincts (*cartes*⁸). Les revenus des ménages du sud-ouest sont supérieurs à la moyenne de l'agglomération, tandis que ceux du sud-est sont inférieurs. Par exemple, Chérarba (commune des Eucalyptus) au sud-est d'Alger, marqué par des ensembles de HLM, par des cités de recasement vétustes et surtout par la proximité de zones industrielles, est affecté *de facto* d'une image sociale dévalorisée. En revanche, les sites de l'ouest, notamment Birkhadem, sont très prisés aux yeux des Algérois parce qu'ils sont proches du centre et que leur tissu pavillonnaire a un caractère huppé.

Quel que soit le groupe social concerné, une préférence très nette apparaît pour ce que nous appelons l'immeuble familial⁹. Mais, le fait spécifique le plus remarquable reste l'intégration systématique d'activités à caractère économique au sein de l'habitat individuel, avant ou pendant sa mise en œuvre, car c'est souvent le démarrage de l'activité qui permet la construction. Ce phénomène, parallèle à la croissance de l'habitat informel, est apparu dans les années 1970 pour se développer considérablement d'abord à la faveur de la libéralisation

² Estimation du ministère de l'habitat pour l'ensemble du pays, parue dans les quotidiens nationaux en 2006.

³ RGPH (recensement général de la population et de l'habitat) 1998.

⁴ Taux d'occupation par pièce est passé de 2,43 personnes en 1966 à 2,22 personnes en 1998.

⁵ Plus de 49 200 logements vacants, soit 11,7% du parc total recensé en 1998. Entre 1987 et 1998, l'accroissement des logements vacants s'est particulièrement manifesté dans la périphérie algéroise, là où se situe l'essentiel des réalisations en matière de logements. Ainsi, par exemple le nombre de logements vacants s'est accru de 73% à Bir Mourad Raïs (Sud-Ouest).

⁶ Selon le ministre de l'habitat, Mohamed Nadir Hamimid, 248 107 logements sociaux locatifs et 107 217 logements sociaux participatifs ont été livrés en 2004. Numéro spécial du quotidien El Ahrar du 1^{er} novembre 2004.

⁷ Il s'agit des années 1990

⁸ Carte de la morphologie sociale d'Alger et carte de localisation de l'urbanisation informelle.

⁹ Son organisation spatiale se caractérise par la superposition de plusieurs logements, plus ou moins indépendants dans un immeuble où voisinent les parents et les jeunes ménages des fils. Généralement la cage d'escalier et les espaces extérieurs, tels que la cour, le jardin et la terrasse sont utilisés en commun. Selon la richesse de la famille, d'autres espaces communs apparaissent, comme le sous-sol, la cave et le hammam. Les résidents de ce type d'habitat l'évoquent avec fierté comme l'accomplissement de leur réussite sociale, par contre, pour les groupes sociaux qui n'y ont pas accès, c'est une sorte d'idéal-type à atteindre. L'immeuble familial semble être un compromis satisfaisant pour répondre aux besoins de logement de plusieurs ménages sur un même lot.

économique des années 1980 et plus récemment, grâce à une économie de « bazar » initiée par un nouveau type d'affairistes. Cette pratique consiste à réserver un espace au sein de l'habitation (garage, sous-sol, une partie du rez-de-chaussée, etc.) pour organiser une activité à caractère lucratif, telle que commerce, artisanat, petite industrie, dépôt, service, cabinet de profession libérale, dépôts, etc. Cette aspiration quasi générale à articuler une activité à l'espace domestique, parce qu'elle est réalisable uniquement dans le cas de l'habitat individuel, milite largement en faveur de ce type d'habitat.

2. Distinction sociale à partir du type d'activité

La typologie de ces activités économiques et les significations sociales que leur attribuent les habitants ont constitué un indicateur précieux pour distinguer les groupes sociaux, ainsi que leurs stratégies. Dans la plupart des cas, principale source de revenus de la famille, l'activité est à la fois l'objet de ses stratégies de mobilité sociale et son outil. Les familles, dont la cagnotte reste insuffisante, eu égard au nombre de personnes à charge, réservent systématiquement dans leur logement un espace qu'ils destinent à une activité commerciale ou artisanale (mécanique, tôlerie, ferronnerie, matériaux de construction, etc.). L'articulation d'une activité à l'habitat représente pour ce groupe social une condition indispensable, et souvent la seule, pour tenter de sortir d'une situation de vulnérabilité sociale, notamment pour parer au manque de travail et à une inflation galopante. Ce lieu d'activité joue un rôle tellement important dans la mobilité sociale des familles qu'il est d'emblée associé au projet de construction. C'est souvent la mise en service rapide de l'activité et les revenus qu'elle procure qui permettent la poursuite de la construction. Ainsi, dans de larges couches sociales et particulièrement dans les milieux populaires, l'activité économique permet au départ de financer la réalisation de l'habitat et, au fur et à mesure, ses extensions, son équipement, son embellissement, etc. Les ménages modestes organisent par ce biais leur ascension sociale et la traduisent à travers les transformations de leur habitat. Cette activité leur permet d'envisager une réelle promotion pour les enfants, puisqu'elle leur ouvre des débouchés. Le type d'étude ou de formation des enfants peut conduire à réorienter l'activité vers le cabinet médical, le dépannage informatique, la téléphonie, etc.

L'insertion d'une activité au sein de l'habitat est une pratique que l'on retrouve également chez les couches sociales favorisées au sein comme en dehors de l'urbanisation informelle. Dans ce cas de figure, l'espace réservé aux activités est plus important car il est conçu pour accueillir des micros entreprises industrielles (cosmétique, alimentaire, confection, etc.), des professions libérales, des commerces (prêt-à-porter de luxe, bijouterie, parfumerie, pâtisserie fine, etc.) et des services (fitness, sauna, esthéticienne, etc.). C'est, somme toute, des commerces et des services destinés à une clientèle aisée. Majoritairement composées de cadres, de fonctionnaires et de professions libérales, ces catégories s'arrangent généralement pour garder les postes importants qu'elles occupent dans le secteur public et développent des activités parallèles, au nom des épouses qui sont souvent amenées à quitter leur travail pour l'entreprise familiale. Cette pratique chez les couches moyennes correspond généralement à une volonté d'accumulation immédiate de biens. Ces catégories utilisent alors leur réseau de relations au sein des pouvoirs publics pour asseoir leurs activités. A cet égard, ces activités échappent partiellement voire totalement au fisc et sont souvent une source de nuisances pour l'habitat voisin (bruits de machines, déchets industriels, etc.)

La bourgeoisie algérienne, installée dans ce statut depuis plusieurs générations, voit ces pratiques d'un mauvais œil. Pour elle, il s'agit de pratiques parasitaires qui caractérisent les parvenus et les arrivistes. Elle méprise particulièrement cette forme de « bricolage » au sein de l'espace domestique et critique le développement anarchique de ces activités qui se fait au détriment de toutes les normes modernes d'installation (nuisance, pollution, etc.). Elle souligne que le seul but de ces formes de « bricolage » est l'enrichissement, le gain facile et la

rentabilité immédiate. Ce discours moralisateur renvoie aux attributs d'une bourgeoisie qui se veut entrepreneuriale et créatrice de richesse. La bourgeoisie sépare totalement l'espace des activités économiques de son lieu de résidence, considéré comme l'espace domestique privé par excellence. En France, au 19^e siècle, la bourgeoisie avait imposé la séparation de l'espace domestique avec celui des activités économiques par les baux de l'usage bourgeois des lieux qui stipulent l'interdiction d'exercer une activité professionnelle dans le lieu de résidence. La bourgeoisie algérienne et ses relais dans le pouvoir envisageront-ils de telles mesures dans l'avenir ? Si tel est le cas, le processus ainsi engagé pénaliserait surtout les groupes sociaux économiquement vulnérables.

La pratique quasi systématique d'intégrer une activité économique à l'habitat, apparue dans les années 1970 et devenue spectaculaire à la fin des années 1980, a fini par produire un véritable tissu économique dans les nouvelles périphéries. Cette urbanisation récente essentiellement informelle a généré le développement sans précédent d'une économie informelle qui peu à peu s'organise et s'adapte aux besoins de sa clientèle. Cette dynamique est à l'origine de nouvelles polarités urbaines dont l'offre de biens et de services s'avère large et répartie sur l'ensemble de l'agglomération. Ces polarités nouvelles sont à la fois une réponse à une demande sociale réelle à l'échelle de l'agglomération qui génère une forte attractivité vers ces quartiers et un biais par lequel ces derniers organisent leur valorisation.

Animés par des stratégies qui visent un meilleur fonctionnement de cette économie familiale, les efforts des habitants et leurs actions collectives auprès des pouvoirs publics ont introduit progressivement les commodités nécessaires au fonctionnement du quartier et de ces nouvelles centralités (alimentation en électricité, gaz, éclairage public, etc.) et des normes pour asseoir, voire promouvoir ces nouvelles polarités.

II. Nouvelle dynamique socio-spatiale

1. Désenclavement et valorisation

En dépit de l'opinion dominante sur l'anarchie de l'urbanisation informelle, de nombreux travaux ont mis en évidence le consensus d'appropriation et les normes collectives qui imprègnent cette auto organisation. L'émergence des nouvelles polarités et la nécessité de maintenir leur attractivité ne sont pas étrangères aux rectifications de l'organisation urbaine. L'accessibilité de ces polarités aux voitures va conduire progressivement à transformer les quartiers informels. Ainsi, la morphologie des quartiers illicites est très différente selon qu'ils sont anciens ou récents. Dans le premier cas, le bâti est très dense tandis que dans le deuxième, il a une forme plus aérée grâce à un réseau de voiries mieux calibré. Ainsi, l'occupation et l'appropriation des nouveaux quartiers, qu'ils soient réglementaires ou non, sont fonction de l'accessibilité aux voitures. On assiste alors à une véritable rectification de l'organisation urbaine des quartiers informels pour maintenir leur attractivité. Ainsi les dessertes ont des gabarits de plus en plus importants, la présence de stationnement et de garages s'est généralisée grâce à la réorganisation des accès et des pratiques d'embellissement de l'espace public (trottoirs, plantations, etc.) sont parfois tentées.

Parallèlement à la rectification de l'espace urbain pour favoriser l'attractivité de ces polarités, apparaissent aussi les signes d'une auto organisation économique de la part de ces opérateurs. Il y a, en effet, une tendance à la spécialisation entre les micromarchés du sud-est, qui proposent des services et de l'artisanat (mécanique auto, tôlerie, ferronnerie, plâtrier, etc.), et du sud-ouest d'Alger dont l'offre s'adresse à une clientèle huppée (bijouterie, pâtisserie, confection de luxe, etc.). Cette spécialisation apparaît également au sein même des quartiers entre différentes artères : la rue des pièces détachés, la rue de la téléphonie, la rue des articles pour les mariages, etc. Les polarités urbaines ont finalement conduit simultanément à

l'accrochage économique de ces quartiers périphériques et/ou marginalisés à la dynamique de l'agglomération, à leur intégration urbaine et à leur valorisation. Les représentations disqualifiantes et répulsives dont font l'objet les quartiers informels ont tendance à reculer au bénéfice d'une perception de leur rôle économique. La population algéroise et celle des agglomérations limitrophes fréquentent ces quartiers pour les biens et services proposés et des flux importants sont engendrés.

2. Création d'emplois

En Algérie, le contexte de pénuries des années 1970 n'est pas étranger à l'apparition du phénomène de marché noir. Du fait du décalage entre l'offre et la demande de nombreux biens, l'activité d'achat de produits cédés à des prix administrés et revendus plus chers prend de l'ampleur. L'informel était en fait une réponse au déséquilibre sur le marché des biens, du fait d'une rigidité des prix et de l'offre. L'embellie des prix pétroliers au début des années 1980 conduit à un accroissement des revenus réels des ménages qui se traduit par une augmentation de la demande de biens et de services. Cette demande ne pouvant être satisfaite ni par l'offre nationale, ni par l'accroissement des importations du secteur public, le *trabendo*¹⁰ va alors occuper ce vide et répondre aux exigences des ménages. Les difficultés d'évaluation du secteur informel en Algérie font que les chiffres ne peuvent être qu'indicatifs. Les chercheurs estiment que le secteur informel est dominant au sein des entreprises urbaines dont l'effectif est inférieur à 10 employés, ce qui représente 47% de la main d'oeuvre totale en 2001, dont 23,6% de la main d'oeuvre serait occupé dans un établissement non localisé (chantier, marché, commerce ambulancier et vente sur le trottoir) et 8,7% relève du travail à domicile (Hammouda, 2002). Même indicatifs, ces chiffres montrent l'importance de la création d'emplois par le tissu économique informel. Les emplois offerts ont permis à de nombreux ménages de sortir de la précarité et d'offrir à leurs enfants du travail. La récession économique des années 1980 et la mise en place des programmes d'ajustement structurel¹¹ ont contraint les entreprises du secteur urbain (formelles) surtout celles du secteur public – gros employeur – à comprimer leurs effectifs et à réduire les salaires. Cette situation¹² coïncide avec le développement sans précédent de l'économie informelle, car de nombreux travailleurs touchés, dépourvus d'assurance chômage¹³ ou de tout autre revenu de substitution, ont dû se lancer dans le secteur informel.

La nature familiale de cette économie informelle a joué dans le développement du travail des femmes dans ce secteur. Ce phénomène correspond à l'ampleur des mutations socioculturelles au sein des familles de milieu populaire, mutations qui doivent être appréciées en tenant compte de la chape de plomb intégriste qui pèse particulièrement sur ces catégories sociales. En dépit de cette idéologie, le travail des femmes pour sortir de la précarité, aider leur époux, acquérir un logement, etc. est vu d'un bon œil et il est, à ce titre, encouragé et valorisé. C'est le cas en particulier du travail artisanal (cuisine, couture, broderie et tricot), de la vente itinérante dans les maisons ou de la garde des enfants. Cette activité, jadis domestique, s'est

¹⁰ De l'espagnol *contrabando* (contrebande), commerce illégal de marchandise importée.

¹¹ Instaurés par la Banque mondiale vers la fin des années 1970, les programmes d'ajustement structurel visaient à renforcer la capacité des pays en développement d'amortir leur dette internationale et, en règle générale, d'accroître la privatisation des activités gouvernementales.

¹² En Algérie, la croissance du PIB, encore élevée au cours de la décennie 1980 malgré la récession de 1986, ralentit fortement au cours de la décennie 1990, affectée par le terrorisme et la mise en oeuvre du PAS en 1994, et reprend dans les années 2000. La création nette d'emploi diminue à partir de 1984 tandis que l'accroissement du chômage, plus rapide que celui de la population active à partir de 1987, s'accélère. Le taux de chômage s'élève à 20% en 1990 et atteint 30% en 2000. La population active s'est accrue tandis que l'emploi offert a diminué dans le secteur public industriel et a faiblement augmenté dans l'administration. Le salariat permanent décroît au cours des deux dernières décennies, tandis que le salariat précaire s'accroît ainsi que l'emploi non salarié (Adair, Hamed, 2003).

¹³ Le taux de chômage en Algérie en milieu urbain est estimé à 30 %.

progressivement extériorisée pour procurer aux femmes une véritable ouverture sociale. Par exemple, les femmes, qui dans le passé commercialisaient le produit de leur artisanat exclusivement au sein de la famille, ont aujourd'hui élargi leur commerce au quartier et parfois plus loin. La libre circulation des femmes dans et en dehors du quartier et la possibilité de recevoir chez elles des clientes tissent autour d'elles un réseau de relations qui les hissent à un rang indéniablement supérieur à celui de celles dont l'activité reste cantonnée à l'espace domestique.

III. Les effets pervers du tissu économique informel

1. Travail précaire et menace politique

Si le secteur informel fait par lui même l'expérience d'une modernisation laborieuse pour s'adapter aux besoins du marché, il n'en présente pas moins des archaïsmes quant à son organisation, à la qualité et au respect des normes en vigueur. Ainsi, l'emploi offert reste non protégé (non respect de la législation, exploitation, instabilité...) et sans réelle dynamique de qualification. Le rapport du BIT au Kenya en 1972, qui définissait pour la 1^{ère} fois le concept de secteur informel soulignait déjà dans l'une de ses principales conclusions que, dans les pays en développement comme le Kenya, le véritable problème social n'était pas le chômage mais l'existence d'une partie de la population active qui travaille durement pour produire des biens et services sans que son activité soit pour autant reconnue, enregistrée, protégée ou réglementée par les pouvoirs publics. L'existence de ce secteur est due à l'incapacité des autres secteurs de l'économie de procurer du travail et un revenu suffisant à cette population qui ne cesse de croître. Près d'une vingtaine d'années plus tard, le rapport du BIT de 1991 précise les caractéristiques de ce qu'il appelle « le secteur non structuré » en soulignant la vulnérabilité sociale de la main-d'œuvre : « [...] très petites unités de production et de distribution de biens et services implantées dans les zones urbaines ; Ces unités appartiennent essentiellement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main-d'œuvre familiale, voire quelques salariés ou apprentis. Elles ne disposent, au mieux, que de capitaux rudimentaires et d'une main-d'œuvre peu qualifiée, si bien que leur productivité est faible ; elles ne procurent généralement à ceux qui en vivent que des revenus minimes et très irréguliers et un emploi des plus instables. ». La réduction du coût du travail apparaît certes comme un avantage comparatif des micros entreprises en terme de compétitivité. Cependant la faible rémunération de la main-d'œuvre ne constitue pas une incitation à l'effort de productivité ; la faible productivité du travail est alors compensée par un allongement de la durée du travail au delà de la durée légale du secteur formel. En Algérie, 54,4 % des employeurs déclarent ne pas respecter la durée légale du travail (Benissad, 1993). Au Maroc, 80 % des employeurs déclarent que leurs actifs travaillent plus que la durée légale (notamment dans le commerce et les services) et la durée s'accroît avec la taille de l'unité (DE, 1999).

Le secteur informel est considéré comme pénalisant pour les acteurs du secteur formel, acteurs qui estiment que s'acquitter de ses impôts est un devoir citoyen de solidarité nationale. Le Forum des Chefs d'Entreprises, dont la vocation est la promotion d'une entreprise algérienne, lieu de création de richesses et de développement économique et social, est représentatif de ce point de vue qu'il a défendu dans un séminaire¹⁴ national organisé sur le thème de la fiscalité et de l'économie informelle. Les membres actifs de ce Forum soulignent que l'incohérence et le faible rendement actuels du système fiscal résident dans son iniquité : il pèse lourdement sur les entreprises qui déclarent leurs activités, alors que des secteurs entiers sont abandonnés à des circuits informels dont le poids économique ne cesse

¹⁴ Séminaire du 09 Avril 2003 à l'Hôtel Aurassi d'Alger, intitulé « Fiscalité citoyenne ou économie informelle ? »

d'augmenter. Si quelques adaptations ont pu être apportées au système fiscal national, elles n'ont jamais pu suivre le rythme rapide des transformations qui ont affecté le fonctionnement de l'économie nationale. Par exemple, la Loi des Finances pour l'année 2003 a introduit quelques allègements fiscaux, suite notamment à des propositions présentées par le Forum des Chefs d'Entreprises. Ces derniers estiment que les conditions de la mise en œuvre de l'ouverture commerciale ont amplifié les pratiques du marché informel, participé au développement de l'acte commercial spéculatif et contribué à l'apparition de véritables « zones de non droit ». Le Forum des Chefs d'Entreprises cherche à initier une large réflexion afin de définir les meilleures voies pour que la liberté de commerce génère, au contraire, des opportunités nouvelles pour l'économie, stimule l'investissement et renforce l'acte de production créateur d'emplois et de richesses. Le Forum des Chefs d'Entreprises fait de la transparence de l'activité économique une préoccupation majeure. Il considère que s'acquitter de l'impôt dû est un devoir citoyen et un acte de solidarité nationale.

Au-delà des chefs d'entreprises formelles, l'économie informelle préoccupe particulièrement les acteurs politiques parce qu'elle est de plus en plus associée à l'islam politique et violent. La question devient ainsi d'autant plus épineuse en Algérie, car le secteur est contrôlé en partie par les réseaux de l'intégrisme islamique. Il permet à la fois le financement de ces réseaux et le blanchiment d'argent. Le discours officiel, légitime souvent les actions répressives en direction de l'économie informelle par ses liens avec la question sécuritaire. Il est frappant de voir comment dans l'urbanisation informelle les actions collectives de la population se heurtent aux pratiques occultes des intégristes. Dès lors, apparaissent deux tendances, la 1^{ère}, dominante mais peu organisée et insuffisamment soutenue par les pouvoirs publics, se distingue par la volonté de valoriser les quartiers, de les faire entrer dans le champ légal et d'améliorer une image qui renvoie aux oppositions entre quartiers riches – organisés – réglementaires et quartiers – pauvres – anarchiques – non réglementaires. Cette attitude suppose de légaliser également l'activité économique et de pouvoir de cette façon envisager un véritable développement. La seconde, représentant la partie occulte de l'économie informelle, s'oppose à toute tentative de transparence et vise plutôt l'instauration de zones de non droit qui échappent totalement aux autorités publiques. C'est évidemment le cas des micros marchés¹⁵ contrôlés par la mouvance intégriste.

2. Logique entrepreneuriale et potentiel de développement ?

Les dérives de l'économie informelle et plus généralement son orientation d'accumulation rapide l'écartent de toute logique entrepreneuriale. Pour K. Knight (1967) et Peter Drucker (1970), l'entrepreneuriat consiste à prendre des risques. L'entrepreneur est une personne qui est prête à mettre en jeu sa carrière et sa sécurité financière pour mettre en œuvre une idée, à mettre son temps et son capital dans une entreprise risquée. Une autre définition de l'entrepreneuriat décrit le processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation d'opportunités. Ainsi un entrepreneur peut être défini comme « *quelqu'un qui agit non en fonction des ressources qu'il contrôle actuellement, mais qui poursuit inlassablement une opportunité* » (J. Timmons). Pour Schumpeter (1950), un entrepreneur est une personne qui veut et qui est capable de transformer une idée ou une invention en une innovation réussie. Certes, le secteur informel se distingue d'une certaine façon par la prise de risque, puisqu'il est constamment sous la menace d'une répression des services fiscaux, mais les micros entreprises pour survivre exploitent leur main-d'œuvre et font généralement l'impasse sur la qualité. En outre, elles ne peuvent pas bénéficier de crédits et envisager un quelconque développement.

¹⁵ Récemment, le ministère du Commerce l'existence de pas moins de 1 000 marchés informels, dont près de 150 au niveau de la seule capitale (ex. le marché « Dubaï » à Bab Ezzouar, sud-est d'Alger)

Les opérateurs de ce secteur n'invoquent les contraintes socio fiscales qu'en dernier lieu, mettant l'accent sur l'insuffisance des débouchés sur le marché des biens et services et sur les besoins de financement non satisfaits sur le marché du crédit (Maldonado, 1995). Ainsi au Maghreb, les micros entreprises connaissent sans doute à la fois une forte natalité et une forte mortalité, comme cela est le cas pour leurs homologues des pays développés (Savoie, 1996). Un segment « involutif », qui recouvre à la fois des activités de subsistance (vente ambulante, travail à domicile) et des activités traditionnelles de l'artisanat et du tertiaire, peut être différencié d'un segment « évolutif » qui rassemble des activités plus dynamiques créatrices d'emplois (salariés) et de richesse (Sbouï, 2002 ; Sidhom, 2002). En Algérie, selon l'enquête ménages réalisée en 2000-2001 sur un échantillon significatif de 426 micro entrepreneurs, dont près de 80% relèvent du secteur informel, le lieu de vente est majoritairement informel (vente à domicile, dans la rue ou aux voisins et amis). Les micro entrepreneurs du secteur informel pratiquent majoritairement des prix de vente égaux ou inférieurs au prix de marché : ils doivent faire face aux mêmes charges que leurs concurrents du secteur formel et ils répercutent sur le prix de vente les économies réalisées sur les coûts fixes (non-paiement des charges socio fiscales, non rémunération de la main d'oeuvre non salariée...). Parmi les micros entrepreneurs informels, 65 % rencontrent des problèmes de débouchés, en particulier ceux qui ne vendent que sur le marché informel. Les crédits consentis aux clients sont peu répandus (11,3 %), 76,7 % des micro entrepreneurs informels se font payer au comptant (Hamed, 2002, 2004).

Selon les enquêtes réalisées au cours des années 1990 auprès de micro entreprises localisées en Tunisie, au Maroc et en Algérie, l'autofinancement est le premier mode de financement. Parmi les modalités de financement externe, les prêts de la famille et des tiers sont prépondérants ; le recours au crédit bancaire est peu fréquent et dépend de l'accès à des programmes de financement public ; le crédit fournisseurs et les paiements en avance des clients sont utilisées pour assurer le cycle d'exploitation ; les autres modalités de finance informelle (prêts usuraires, tontines) sont plutôt utilisées pour la consommation (El Abdaimi, 1989 ; Mourji, 1998) et leur rôle dans le financement des micros entreprises est marginal. L'analyse des caractéristiques des micro entreprises, mis à part le segment « évolutif » qui est mal circonscrit, suggère que celles-ci ne sont pas essentiellement de futures pépinières capitalistes appelées à croître significativement. Elles demeurent dans l'ombre pour maintenir leur compétitivité (Alaoui et alii, 1991 ; Marniesse et Morisson, 2000), ou bien elles ont atteint leur taille optimale au regard de leur logique de reproduction ; l'accumulation s'opère par démultiplication des établissements, permettant d'assurer des transferts (de main d'oeuvre, de financement) sans accroître la visibilité à l'égard du fisc et de la législation du travail (DE, 1999).

Conclusion

Le secteur informel n'est-il pas au fond la manifestation des ressources et des capacités d'autorégulation que développent les individus face à l'absence de l'Etat ? N'y a-t-il pas là des capacités d'innovation sociale et économique, puisque le secteur crée de l'emploi, notamment pour une main d'oeuvre non qualifiée, et offre des biens de consommation et de services qui répondent à la demande sociale. En tout état de cause ces questions doivent être présentes au sein de la réflexion des acteurs publics sur l'économie informelle. Il y a évidemment les effets pervers de ce secteur informel, dont le plus dangereux, à notre sens, est son contrôle en partie par l'intégrisme islamiste. Cependant, les stratégies de la population des quartiers informels se distinguent par leur volonté à faire passer ces territoires dans le champ légal et mettent du même coup en évidence, les ressources et le capital social de ces lieux. En tout cas, c'est sur ces potentialités que les pouvoirs publics devraient s'appuyer pour initier toute politique de modernisation de ce secteur.

Bibliographie

- Abdaimi (El) M., 1989, « Le Financement informel : problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes à Marrakech et dans le sud marocain », *Revue Tiers Monde*, n°120, pp. 869-879.
- Alaoui (El) A., Bernard C., Bouabib A., 1991, « Au Maroc, des micro-entreprises de production destinées à rester petites », in Bernard C. (éd.), *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb : L'informel dans les années 80*, Paris, CNRS, pp. 19-138.
- Benissad M., 1993, « Micro-entreprises et cadre institutionnel en Algérie », Documents techniques, 85, OCDE, Centre de Développement.
- Direction de l'Emploi (DE), 1999, « Enquête nationale sur le secteur informel localisé en milieu urbain », rapport de synthèse, Ministère du Développement social, Rabat, Maroc.
- Drucker, P., 1970, « Entrepreneurship in Business Enterprise », *Journal of Business Policy*, vol 1, 1970.
- Hamed Y., 2002, « Micro-entreprise et secteur informel en Algérie : les enseignements d'une analyse en coupe instantanée », *Cahiers du GRATICE*, n° 22, Université Paris XII, pp. 127-156.
- Hamed Y., 2004, « Micro-crédit et financement de la micro-entreprise au Maghreb », Thèse de Sciences Economiques, Université Paris XII.
- Hammouda (Nacer-Eddine), 2003, « Secteur et emploi informels en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation », Alger, CREAD (Centre de Recherche en Economie Appliquée et Développement).
- Knight, K. (1967) « A descriptive model of the intra-firm innovation process », *Journal of Business of the University of Chicago*, vol 40, 1967.
- Maldonado C., 1995, « Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire: vers la légalisation du secteur informel ? », *Revue Internationale du Travail*, vol. 134, n°3, décembre, pp. 777-801.
- Marniesse S., Morisson C., 2000, « La dynamique des micro-entreprises dans les pays en développement : de nouveaux enseignements », *Revue d'Economie du Développement*, n°4, décembre, pp. 3-33.
- Mourji F., 2002, « Le Financement semi formel du secteur informel : le micro-crédit, une alternative à l'impasse ? », *Cahiers du GRATICE*, n°22, *L'Economie informelle au Maghreb*, Université Paris XII, décembre, pp. 259-298.
- Prenant A., 2002, « L'Aggravation des contrastes sociaux à travers une extension spatiale et un freinage démographique différencié dans la nébuleuse urbaine d'Alger », *Alger, lumières sur la ville*, actes du colloque du 4 au 6 mai à l'EPAU, vol. II, pp. 386-404.
- Savoye B., 1996, « Analyse comparative des micro-entreprises dans les pays en développement et dans les pays industrialisés », *Tiers-monde*, vol. 37, n°148, pp. 953-967.
- Sboui F., 2002, « Le Système productif informel en Tunisie : diversité, dynamisme et efficacité », *Cahiers du GRATICE*, n°22, *L'économie informelle au Maghreb*, Université Paris XII, pp. 297-328.
- Schumpeter, J. (1950) *Capitalism, Socialism, and Democracy*, 3rd edition, Harper and Row, New York, 1950.
- Sidhom H., 2002, « Les Nouvelles orientations des stratégies de développement : le développement par les petits métiers en Tunisie », *Cahiers du GRATICE*, n°22, *L'économie informelle au Maghreb*, Université Paris XII, pp. 235-258.